

## Conditions de participation à l'action « BaumeisterAbos EHC Visp »

Les conditions suivantes s'appliquent à l'action « BaumeisterAbos EHC Visp », de l'Association valaisanne des entrepreneurs. Le destinataire des informations que tu fournis est l'Association valaisanne des entrepreneurs, adresse donc tes questions directement à [reception@ave-wbv.ch](mailto:reception@ave-wbv.ch). En participant à l'action, tu acceptes les conditions de participation suivantes :

### Qu'est-ce que tu peux gagner ?

Un abonnement [places debout] destiné aux jeunes de 8 à 15 ans pour tous les matchs de la saison 24/25 (hors Matches de Coupe) se déroulant à Viège.

### Qui peut participer ?

La participation est gratuite et autorisée à toute personne physique résidant en Suisse. L'abonnement est destiné à des jeunes de 8 à 15 ans.

### Comment et quand le bénéfice est-il calculé ?

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire mis en ligne sur le site [www.big-valais.ch](http://www.big-valais.ch). Il n'y a pas de tirage au sort.

### Comment savoir si j'ai gagné ?

Le ou la participant(e) sera informé(e) par un message envoyé à l'adresse e-mail indiquée par le ou la participant(e). Il ou elle recevra l'abonnement par courrier postal à temps avant le début de la saison. L'envoi sera assuré par la société EHC Visp.

L'Association valaisanne des entrepreneurs se réserve le droit, en raison de circonstances particulières, de modifier, d'adapter, de suspendre ou d'arrêter prématurément l'action à tout moment, sans préavis et sans avoir à se justifier. L'Association valaisanne des entrepreneurs n'est pas responsable des pertes, des échecs ou des retards dus à des circonstances indépendantes de notre volonté. Les exclusions de responsabilité et les dispositions relatives à la protection des données sont celles qui sont accessibles sur le site internet [www.big-valais.ch](http://www.big-valais.ch)